

**Nombre de
Membres**

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 20

Pour : 19

Contre : 1

Date de la convocation : 27 mars 2024

Séance du 02 avril 2024

Délibération 2024 – 04-02 - 08

L'an deux mil vingt-quatre le 2 Avril

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal, en mairie de Vonnas sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire**

PRESENTS :

GIVORD Alain	CARJOT Jean-François	DESMARIS Elodie
BERTHOUD Françoise	DUCLOS Nathalie	RABUEL Claude
GIVORD Jean-Louis	LAURENT Michèle	GABILLET Guy
PERROUD Marie-Françoise	DUMARAIS Serge	TRONCY René
TRESSELT Nadine	YUKSEL Ufuk	NIZET Cécile
GREGOIRE Cédric	LEQUEUX Sébastien	RAVOUX Christian

Secrétaire de séance : Nathalie DUCLOS

Absent(e) excusé(e) : Françoise DUBOIS, Catherine MIGNOT, Karine THIBERT, Alexandre DESRAYAUD, Caroline TROUILLOUX

Pouvoirs : Karine THIBERT donne pouvoir à Elodie DESMARIS, Françoise DUBOIS donne pouvoir à Françoise BERTHOUD

Objet : Nouveaux horaires du groupe scolaire Narcisse DEVAUX à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024.

Délibération 2024 – 04-02 - 08

Objet : Nouveaux horaires du groupe scolaire Narcisse DEVAUX à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024.

Vu le souhait unanime de l'équipe enseignante de conserver l'organisation du temps scolaire actuelle.

Vu le sondage effectué par les représentants des parents élus auprès des familles qui fait état d'une nette majorité favorable pour conserver l'organisation du temps scolaire actuelle

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de suivre ces avis et d'approuver les nouveaux horaires proposés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les horaires journaliers du groupe scolaire Narcisse DEVAUX à compter de la rentrée de septembre 2024 : lundi, mardi, jeudi, vendredi de **8h30 à 12h00 et de 13h45 à 16h15 pour la Maternelle.**

APPROUVE les horaires journaliers du groupe scolaire Narcisse DEVAUX à compter de la rentrée de septembre 2024 : lundi, mardi, jeudi, vendredi de **8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 pour l'Elémentaire.**

*ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE
ET AFFICHAGE EN DATE DU*

08 AVR. 2024

**19 voix Pour – 1 voix Contre
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain GIVORD**

